

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3700

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1048 de Mme Louwagie

APRÈS L'ARTICLE 7

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« 302 *bis* F du code général des impôts »

les mots :

« 197 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement procède à une modification de la référence visée afin de correspondre à l'objectif poursuivi par les amendements.

La taxe sur les hydrofluorocarbures, dont les amendements proposent la suppression, est en effet prévue à l'article 197 de la loi de finances pour 2019.